

Formations naturelles. La conservation de certaines merveilles naturelles, par exemple le cratère Chub dans le nord du Québec, les mamelons glaciaires de l'Arctique, les collines semi-désertiques et érodées des Prairies, les grottes montagneuses et les paysages maritimes, permettrait d'interpréter sur place l'évolution naturelle du Canada.

Cours d'eau sauvages. De nombreux cours d'eau sauvages du Canada, dont certains ont une connotation historique, font actuellement l'objet d'une étude en vue de leur utilisation possible comme voies d'accès aux régions sauvages.

Cours d'eau historiques, sentiers et routes panoramiques. Outre les canaux, les parcs de littoral, les formations naturelles et les cours d'eau sauvages, la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques projette d'ajouter à son programme des routes et lieux spéciaux trois autres secteurs d'aménagement afin d'encourager les Canadiens à partir «à la découverte de leur pays».

Les voies d'eau historiques, qui comprendront les canaux historiques, seront mises en valeur en collaboration avec les gouvernements des provinces, et c'est ainsi que des réseaux de cours d'eau historiques seront ouverts dans tout le pays.

Des sentiers historiques seront aménagés à l'intention des excursionnistes, des amateurs d'équitation, des cyclistes et des adeptes du ski de fond en collaboration avec les provinces et les municipalités.

Ces deux genres d'aménagements associeront histoire et loisirs, permettant ainsi aux Canadiens de mieux connaître et apprécier leur héritage national.

Grâce à des routes panoramiques allant de l'autoroute ultrarapide à la petite route de campagne, les automobilistes pourront jouir du paysage, que ce soit en faisant une simple promenade ou en se rendant à des sentiers naturels, des terrains de pique-nique ou de camping, des lieux historiques et, si possible, à des parcs nationaux ou provinciaux.

Parc de la Gatineau. En plus des parcs nationaux susmentionnés, une aire récréative de 138 milles carrés, connue sous le nom de parc de la Gatineau, est située au nord des villes d'Ottawa et de Hull. Même si elle n'est pas désignée comme parc national, le gouvernement fédéral l'a incluse dans la région de la capitale nationale et elle relève de la Commission de la capitale nationale. C'est une région naturelle offrant d'immenses possibilités et qui s'étend sur une distance de 35 milles au nord de Hull. Vingt-cinq milles de routes panoramiques, des belvédères magnifiques, des lacs, des cours d'eau poissonneux, des plages, des terrains de pique-nique et de camping et des sentiers pour les excursionnistes font de ce parc l'un des plus beaux endroits de récréation au Canada. Il accueille chaque année plus de 1,750,000 visiteurs. Son aménagement se poursuit d'ailleurs suivant un programme établi.

1.4.3 Parcs provinciaux

La plupart des gouvernements provinciaux du Canada ont aménagé des parcs sur leur territoire; quelques-uns, surtout au Québec et en Ontario, sont de vastes régions sauvages préservées afin que certains endroits du pays demeurent dans leur état naturel et ne soient pas transformés par l'homme. Toutefois, la plupart sont de faible étendue, remarquables soit pour leur paysage exceptionnel, soit pour quelque autre particularité. Faciles d'accès, ce sont des terrains de divertissement qui sont déjà ou seront éventuellement dotés de services de camping et de pique-nique. Les parcs les plus importants de chaque province sont décrits ci-après.

Terre-Neuve. Au total, 3,151 milles carrés de régions sauvages, de réserves naturelles, de parcs et de plages publiques sont administrés par des organismes provinciaux. De cette superficie, 2,785 milles carrés sont divisés en deux régions sauvages administrées par la Division de la faune du ministère du Tourisme. Les 366 autres milles carrés de parcs publics aménagés et réservés relèvent de la Division des parcs provinciaux du ministère du Tourisme. De cette superficie, 106 milles carrés sont répartis en 46 parcs provinciaux aménagés, deux milles carrés en plages publiques protégées et 258 milles carrés en 16 réserves constituées en parcs provinciaux. Ces parcs sont administrés en vue de la conservation du milieu naturel et se trouvent pour la plupart dans des régions sauvages, avec pour tout aménagement des terrains de pique-nique et de camping. Des règlements interdisent la chasse et d'autres formes d'exploitation des ressources, mais on invite les gens à pratiquer la pêche sportive. Les parcs sont de plus en plus fréquentés, aussi bien le jour que la nuit.

Île-du-Prince-Édouard. La province a aménagé 20 parcs provinciaux dont le parc Strathgartney, d'une superficie de 40 acres en bordure de la Transcanadienne entre Charlotte-